

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MALLET Annie, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membres excusés :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme MOULIERE Gilberte.

## **INDEMNITE DE CONFECTION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le percepteur de La Grand Combe est d'une aide précieuse pour la gestion de la commune. Chaque année, on lui accordait une indemnité de conseil mais son versement est désormais suspendu par la loi. Il est toutefois possible de lui octroyer une indemnité de 30,49€ correspondant à une indemnité de soutien à la confection des documents budgétaires. Il convient donc de délibérer en ce sens.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **SECURISATION DE CHAUSSEE AVEC MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS**

Le maire relate que plusieurs administrés souhaitent la mise en place de ralentisseurs au chemin de la Sagne. S'ils sont réalisés, ces aménagements sont éligibles aux amendes de police. Dans ce cas il conviendra de monter le dossier avant le 26.02.2021

Il convient donc de se positionner sur le sujet. 3 entreprises ont été consultées pour un montant de travaux évalués à 11 000€ TTC L'entreprise GIRAUD est la « moins disante ».

Toutefois une discussion s'engage sur le sujet. Beaucoup d'élus pensent que cette rue déjà très étroite et aménagée avec des rétrécissements et des chicanes, n'a pas besoin de plus de ralentisseurs.

Le débat conduit à un vote : 5 pour et 10 contre

**La délibération concernant la réalisation des dos d'âne n'est pas adoptée**

## **COMPTE ADMINISTRATIF**

La secrétaire générale expose qu'il ne sera pas possible de le voter ce jour car il faut d'abord voter le compte de gestion du trésorier et qu'elle ne l'a pas encore en sa possession.

Toutefois elle expose que l'examen des balances à la fois du percepteur et de notre logiciel comptable n'amène pas de difficultés puisqu'elles sont identiques.

Elle propose néanmoins d'examiner les chiffres afin de les comprendre pour procéder à un vote lors du prochain conseil.

En investissement, les chiffres révèlent un excédent de clôture 2020 de 516 914.83€ du notamment à la réception des subventions attendues sur le projet de rénovation de la place du temple.

Cela doit être tempéré par le fait que nous traînions un déficit antérieur de 615 790.95€

Sur la totalité, nous dégageons donc un déficit d'investissement de 98 875.52€

En fonctionnement, l'année 2020 dégage un excédent de 205 813.11€ qui se rajoute à un excédent de fonctionnement cumulé de 366 874.28€ de 2019, ce qui ramène un excédent global à 572 687.39

A cela s'ajoute des RAR négatif de 14373.92€

Pour conclure elle expose qu'il y aura un besoin de financement de 113 249.44€ qu'il faudra couvrir avec l'excédent de fonctionnement. Ainsi après couverture des besoins, la secrétaire indique un report de 459 437.95€ en recette de fonctionnement

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Maire informe que les petites communes ne sont pas obligées de le faire mais dans un but de compréhension des chiffres et dans l'optique du vote du budget au prochain conseil, il demande à la secrétaire générale d'exposer les grandes lignes de la section d'investissement

Mme CAUSSE expose au conseil municipal le programme d'investissement dont le volume est essentiellement occupé par 3 projets principaux : city stade, révision du PLU et programme d'entassement des réseaux.

Elle explique que comme l'actuelle mandature ne souhaite pas avoir recours à l'emprunt ni augmenter les impôts, il conviendra de piocher dans les réserves.

Ainsi si on reste avec le programme d'investissement choisi, il conviendra de prendre en sus des 113 249.44€ épongeant le déficit, la somme de 337 124€, ce qui amoindri le fond de roulement restant à 122 312.95€

La secrétaire expose au conseil qu'il ne s'agit que de grandes lignes et qu'il convient d'y réfléchir jusqu'au vote.

### **AMENAGEMENT DU CITY STADE**

En plus du problème budgétaire que peut engendrer l'aménagement d'un city stade, le maire informe que la parcelle choisie fait ressortir un problème d'urbanisme. En effet celle-ci est grevée par un emplacement réservé pour un bassin de rétention. Renseignements pris auprès du service commun

net ADS de l'agglomération d'Alès, il s'avère que pour réaliser le city stade, il faudra en passer par une révision ou tout au moins une modification simplifiée de notre PLU.

Davis CHARLES explique la situation et expose qu'il y aura des solutions à étudier avec le cabinet de conseil que nous choisirons pour la révision du PLU.

### **AVENANT CONTRAT PEC**

Compte tenu des nouveaux protocoles de désinfection dans les écoles et afin de pallier à l'absence de notre agent titulaire MASMEJEAN Audrey, il conviendrait de faire un avenant au contrat aidé de Mme DUPLAN afin qu'elle puisse réaliser des heures complémentaires durant l'absence de l'agent titulaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Cathy BRES fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu sur fond de gestion de la pandémie. Elle souligne les remerciements des maitresses quant à l'excellente communication et collaboration avec les services communaux. Elle relate également les problèmes d'obéissance à la cantine, et les problèmes d'impayés.

David CHARLES fait un point sur le chiffrage de la gestion COVID et conclut que malgré les aides annoncées par l'état, le compte n'y est pas et que la commune a dû mettre lourdement la main à la poche pour gérer la pandémie et respecter les protocoles réglementaires.

Gilberte MOULIERE expose les nombreux appels téléphoniques et la réception des administrés en mairie.

Monsieur le Maire clôturait cette séance à 20h